

Date d'impression 05.08.2026

Date de révision 05.08.2026

COLINAS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : COLINAS

Numéro d'autorisation : 2260091

Substance active : Picolinafène (75 %)
N° CE: 604-030-0
CAS No.: 137641-05-5

No. de la substance : 300000003480

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse : Belcrop BV
Tiensestraat 300
3400 Landen
Belgique

Téléphone : +32 11 59 83 60
Téléfax : +32 11 59 83 61
Adresse électronique Point de contact : info@belcrop.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel en cas d'urgence: appelez le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48, Lille 03 20 44 44 44, Rouen 02 35 88 44 00
Numéro d'urgence en Belgique (24h/24, 7j/7): +32 11 69 79 80

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No. 1272/2008)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, thyroïde	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

Date d'impression 05.08.2026

Date de révision 05.08.2026

COLINAS

, Sang
Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu,
Catégorie 1
Toxicité chronique pour le milieu aquatique,
Catégorie 1

ou d'une exposition prolongée.

H400: Très toxique pour les organismes
aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les
organes à la suite d'expositions répétées ou
d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières.
P264 Se laver les mains soigneusement après
manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des
vêtements de protection/un équipement de
protection des yeux.
Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver abondamment à l'eau.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un
médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un
médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
Élimination:
P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une
installation d'élimination des déchets
agréée.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

COLINAS

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom chimique	N° CAS N° CE N° index N° d'enregistrement	Classification (Règlement (CE) No. 1272/2008) Facteur M/LCS/ETA	Conc. [%]
Picolinafène	137641-05-5 604-030-0 616-242-00-0 -	STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	75
Naphtalène et acide alkylnaphtalènesulfonique, condensat de formaldéhyde, sel de sodium	68425-94-5 - -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	<= 12
Alcools, iso-C9-11, riches en C10, éthoxylé	78330-20-8 - -	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	<= 2

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette Rubrique, voir Rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation: : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

COLINAS

- En cas de contact avec la peau: : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Enlever les vêtements contaminés. Si des symptômes d'irritation se développent, requérir une assistance médicale.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas de contact avec les yeux: : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion: : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison.
Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoisons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Émulseur polyvalent
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir Rubrique 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

COLINAS

spécial pour le personnel
préposé à la lutte contre le
feu

Autres informations

autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

- : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les
fumées.
Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux
de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite
d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de
libération du produit (poussière).
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous Rubrique 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la
protection de
l'environnement

- : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne
peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

- : Enlever avec un absorbant inerte.
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en
observant les règlements concernant l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8 pour information de protection individuelle. Voir Rubrique 13 pour information des
considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une
manipulation sans danger

- : Manipuler avec prudence.
Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en
le pesant, le chargeant et le mélangeant.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Ne jamais mélanger les concentrés directement.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

COLINAS

yeux.

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Équipement de protection individuel, voir Rubrique 8.

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir Rubrique 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker à température ambiante.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Type de Filtre recommandé:
ABEK

: En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Type de Filtre recommandé:
P2FFP2

Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN 166.

COLINAS

- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail.
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Équipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.
- Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Apparence : Forme solide
- Couleur : Brun
- Odeur : De moisi
- Point d'éclair : Non applicable
- Température d'inflammation : 368 °C
- Limite inférieure d'explosion : Donnée non disponible

Date d'impression 05.08.2026

Date de révision 05.08.2026

COLINAS

Limites supérieure d'explosion	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Inflammabilité	: Le produit n'est pas facilement inflammable.
Propriétés comburantes	: Non oxydant
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 7,54 Conc.: 1 %
Point de fusion/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: 0,5962 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: dispersable
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Log Pow: 5,36 à pH 5 à 20 °C (Substance active) Log Pow: 5,43 à pH 7 à 20 °C (Substance active) Log Pow: 5,36 à pH 9 à 20 °C (Substance active)
Viscosité cinématique	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

Date d'impression 05.08.2026

Date de révision 05.08.2026

COLINAS

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
D'autres produits de décomposition dangereux peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composant

Toxicité aiguë par voie orale

Picolinafène : DL50 Oral: > 5.000 mg/kg
137641-05-5 Espèce: Rat
Remarques: Dose unique

Composant

Toxicité aiguë par inhalation

Picolinafène : CL50: > 5,9 mg/l
137641-05-5 Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat

Composant

Toxicité aiguë par voie cutanée

Picolinafène : DL50 Cutanée: > 4.000 mg/kg
137641-05-5 Espèce: Rat

COLINAS

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composant

Irritation cutanée
Picolinafène : Espèce: Lapin
137641-05-5 Résultats: Pas d'irritation de la peau
Durée d'exposition: 4 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant

Irritation oculaire
Picolinafène : Espèce: Lapin
137641-05-5 Résultats: Pas d'irritation des yeux
Durée d'exposition: 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant

Sensibilisation
Picolinafène : Espèce: Cobaye
137641-05-5 Résultats: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: Essai de Maximalisation

Cancérogénicité

Picolinafène : Espèce: Rat
137641-05-5 Durée d'exposition: 2 yr
DSENO: 12,1 mg/kg pv/jour

Toxicité pour la reproduction

Composant

Effets sur la fertilité

Picolinafène : Parent de toxicité générale: 3,7 mg/kg pv/jour
137641-05-5

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composant

Picolinafène : Remarques: La substance ou le mélange n'est pas classé
137641-05-5 comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

COLINAS

Composant

Picolinafène
137641-05-5 : Organes cibles: Sang, thyroïde
Remarques: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Composant

Picolinafène
137641-05-5 : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations

Produit

Remarques : Donnée non disponible

Composant

Picolinafène
137641-05-5

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composant

Toxicité pour le poisson

Picolinafène
137641-05-5 : CE50: > 0,68 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

COLINAS

Composant

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Picolinafène : CE50: > 0,45 mg/l
137641-05-5 Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Daphnia magna

Composant

Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques

Picolinafène : CEr50: 0,00038 mg/l
137641-05-5 Durée d'exposition: 72 h
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)

CE50: 0,057 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Lemna gibba G3

Composant

Facteur M Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Picolinafène : 1.000
137641-05-5

Facteur M Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Picolinafène : 1.000
137641-05-5

12.2 Persistance et dégradabilité

Picolinafène : Résultats: Difficilement biodégradable.
137641-05-5

Composant

Stabilité dans le sol

Picolinafène : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 6,1 jr)
137641-05-5

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant

Bioaccumulation

Picolinafène : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
137641-05-5 Durée d'exposition: 28 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 617

COLINAS

Composant

Coefficient de partage n-octanol/eau

Picolinafène : Log Pow: 5,36 (20 °C)
137641-05-5 pH: 5

: Log Pow: 5,43 (20 °C)
pH: 7

Log Pow: 5,36 (20 °C)
pH: 9

12.4 Mobilité dans le sol

Picolinafène :
137641-05-5

Picolinafène : Koc: 22457
137641-05-5 Koc unité: mL/g

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Composant

Picolinafène : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante
137641-05-5 ni très bioaccumulable (vPvB)., Cette substance n'est pas
considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique
(PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le
règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de
0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composant

Date d'impression 05.08.2026

Date de révision 05.08.2026

COLINAS

Information écologique supplémentaire

Picolinafène : Aucune information supplémentaire disponible.
137641-05-5

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Récipients à rincer 3 fois.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Picolinafen)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Picolinafen)

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Picolinafen)

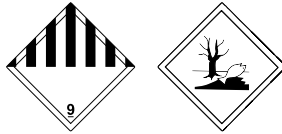
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9

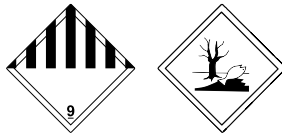
Date d'impression 05.08.2026

Date de révision 05.08.2026

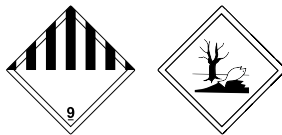
COLINAS



IMDG : 9



IATA : 9



14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)
Quantité limitée : 5,00 KG

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Quantité maximale : 400,00 KG
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous dangerous substance or article

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Quantité maximale : 400,00 KG
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous dangerous substance or article

14.5 Dangers pour l'environnement

Date d'impression 05.08.2026

Date de révision 05.08.2026

COLINAS

ADR

Dangereux pour l'environnement : Oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : Oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses E1

SEVESO

Catégorie SEVESO: Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'accomplit pas une évaluation de la sécurité chimique pour la substance ou le mélange.

COLINAS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger citées dans Rubrique 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADR – Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route; BPL – Bonnes pratiques de laboratoire; bw – Poids corporel; CEx – Concentration associée à x % de réponse; CExr – Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; CI50 – Concentration inhibitrice de 50 %; CL50 – Concentration létale médiane; DL50 – Dose létale médiane; EmS –IMO Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses; ETA – Estimation de la toxicité aiguë; Facteur M – Facteur de multiplication; FCB – Facteur de bioconcentration; IATA – Association du transport aérien international; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO – L'Organisation Maritime Internationale; LCS – Limite de Concentration Spécifiques; N.S.A. – Non Spécifiée par Ailleurs; NO(A)EC – Concentration sans effet (nocif) observable; NO(A)EL – Dose sans effet (nocif) observable; OECD – Organisation de coopération et de développement économiques; PBT – Persistant, bioaccumulable et toxique; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; UFI – Identifiant unique de formulation; UN – Nations Unies; VLEP - Valeurs limites d'exposition professionnelle; vPvB – très persistante et très bioaccumulable

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.